



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CANTAL

Préfecture  
Direction du développement local  
Bureau des Procédures d'intérêt public

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2015- 46 du 12 janvier 2015, sera ouverte en mairie de Villedieu, pendant 31 jours, du 29 janvier au 28 février 2015 inclus, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de roches massives et ses installations annexes, avec modification du périmètre, aux lieux-dits «Couderc-pau et Puy de Vachelat » sur la commune de Villedieu, déposée par la SAS PASCAL ET FILS.

Cette demande sollicitée pour une durée de 30 ans, porte sur une surface totale d'exploitation de 24 876 m<sup>2</sup>, une production moyenne de 1350 t/an et maximum de 1600t/an.

Durant la période d'enquête :

1- le dossier comportant une étude d'impact et une étude de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairie de Villedieu où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 15h à 18h, le jeudi de 9h à 12h, le samedi de 14h à 17h.

2- les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être:

- consignées par le public sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- adressées par correspondance à M. Jean-Claude GLANDIER, retraité des services fiscaux, désigné par le Tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, en mairie de Villedieu, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais,
- exprimées directement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public en mairie de <sup>Villedieu</sup> Massiac, les **jeudi 29 janvier 2015 de 9h à 12h, mardi 10 février 2015 de 14h à 17h, jeudi 19 février 2015 de 9h à 12h, samedi 28 février 2015 de 14h à 17h.**

En cas d'empêchement, M. GLANDIER sera suppléé par M. COUTAREL, principal de collègue honoraire.

Indications portées à la connaissance du public :

- 1- Cet avis, l'étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par l'autorité compétente en matière d'environnement, sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Cantal ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).
- 2- Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
- 3- Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Mme Andrée PASCAL, responsable du projet en sa qualité de gérante de la SAS PASCAL ET FILS ayant son siège social à « Ribeyrevieille » sur la commune de Villedieu —(☎ 04 71 73 01 74).
- 4- Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- 5- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Villedieu, en Préfecture (bureau des procédures d'intérêt public) et sur le site internet des services de l'État dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera soit par un arrêté d'autorisation, soit par un arrêté de refus.

Pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale

Régine LEDUC